

ANALYSER LES RISQUES ET TRANSFERT À L'ASSURANCE D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA301	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1410,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 05/02/2026 au 06/02/2026
- Du 01/10/2026 au 02/10/2026

OBJECTIFS

- Analyser les caractéristiques du risque pour présenter et expliquer les garanties du contrat, les montants de garanties proposés et leurs limites
- Établir le montage assurantiel d'une opération de construction

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

**Présentation des risques et montage d'assurances pouvant être envisagé avec des variantes.
Cas pratiques donnant l'application des garanties et la contribution de chacun des contrats.**

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

NOUVEAU PROGRAMME

- A. Présentation d'une opération de construction d'habitation réalisée par un promoteur en phase construction et après réception
1. Étude des risques techniques liés à la construction de l'ouvrage
 2. Étude des responsabilités encourues pour les dommages causés au maître d'ouvrage et aux tiers (contractuels ou non)

B. Présentation du montage d'assurance classique pour une telle opération en phase construction et après réception pour chaque contrat

 1. Contrat Tous Risques Chantier
 2. Contrat Dommages Ouvrage/CNR
 3. Contrat Collectif de RC décennale (CCRD)
 4. Police RC Maître d'Ouvrage et RC Promoteur et des autres intervenants
 5. Les contrats responsabilité décennale des locateurs d'ouvrage (maître d'oeuvre, entreprises, fabricants, contrôleur technique)
 - a. L'obligation d'assurance RCD
 - b. La garantie obligatoire RCD
 - c. Les dommages couverts par la garantie RCD obligatoire
 - d. Les garanties complémentaires RCD
 - e. Focus sur le contrat CNR
 6. Comment contrôler les garanties apportées par les polices d'assurance des maîtres d'oeuvre, entrepreneurs, fabricants ...
 - a. L'arrêté du 05 01 2016 concernant les attestations d'assurance
 - b. Les dispositions spécifiques de l'attestation d'assurance nominative
 - c. L'attestation d'assurance du contrat CCRD

C. Variantes du montage d'assurance

 1. Existants
 2. Site industriel avec des équipements industriels
 3. Opération de construction bâtiment avec un ouvrage de génie civil
 4. Opération de construction avec un ouvrage de génie civil

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Souscripteurs
Conseillers clientèle
Chargés d'indemnisation construction
Agents généraux
Courtiers
Responsables administratifs d'une société de maîtrise d'ouvrage
Public exerçant une fonction dans la construction et/ou le domaine de l'assurance construction

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1410,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 19/02/2026 à 23:42